



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revienne*

S U R E S N E S

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoints -

M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nasser HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

- Conseillers municipaux -

Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, Mme Marie LE LAN, M. François PETER, Mme Anaïs DELBURG, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, Mme Julie TESTUD, Mme Béatrice DE LAVALETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoints -

M. Jean PREVOST à Mme Cécile GUILLOU

- Conseillers municipaux -

Mme Isabelle FLORENNES à M. Guillaume BOUDY, M. Frédéric VOLE à M. Vianney RASKIN, M. Yves LAURENT à M. Yoann LAMARQUE, M. Thierry PORTAL à Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Evelyne CHAMBALOUX à M. Nicola D'ASTA, M. Amirouche LAIDI à Mme Béatrice DE LAVALETTE

Absents non-représentés :

- Adjoints -

Mme Muriel RICHARD, Mme Frédérique LAINE

- Conseillers municipaux -

Mme Olfa COUSSEAU, M. Valéry BARNY, M. Kevin BLANCHARD, M. Yohann CORVIS, M. Abraham ABITBOL, M. Loïc DEGNY

Secrétaire :

M. Fabrice BULTEAU

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Accusé de réception en préfecture
092-219200730-20250925-Delib2025-048-DE
Date de réception préfecture : 06/10/2025

Delib2025-048 Partenariat avec l'association solidaire Etudes et Chantiers pour la récupération et le réemploi de vélos hors d'usage

- Conseil Municipal du 25 septembre 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles L.325-1, R.311-1 et R.417-12,

Vu l'Arrêté municipal n°19004 du 25 janvier 2019 portant réglementation relative au stationnement des cycles et autres véhicules non motorisés ou électriques,

Considérant que la Ville de Suresnes développe une politique volontariste en matière de réduction, de tri des déchets et de recyclage de ces derniers,

Considérant que de nombreux vélos sont abandonnés sur le territoire de la Ville,

Considérant que suite au constat, par un agent assermenté, de l'abandon ou de l'infraction du véhicule, et passé un délai de 30 jours, le véhicule peut être confié à un tiers pour recyclage,

Considérant que Etudes et Chantiers est une association régie par la loi 1901, s'inscrivant dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire et mettant en œuvre des actions ayant un double objectif la progression sociale des individus et la participation citoyenne, et l'amélioration des espaces de vie et des territoires dans une démarche de développement durable,

Considérant que l'association Etudes et Chantiers fait appel à la commune de Suresnes en vue d'acquérir des vélos et pièces détachées,

Vu la convention établie à cet effet,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur Stéphane PERRIN-BIDAN, Adjoint au Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

Nombre de pour : 35

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de ne prend pas part au vote : 0

Nombre de pouvoirs : 7

Des membres présents ou représentés,

Décide,

Article 1^{er}. - D'approuver la convention de partenariat entre la Ville et l'association Etudes et Chantiers.

Article 2. - D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Le 4 octobre 2025

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État
le 6 octobre 2025
et publié/affiché le 6 octobre 2025
Pour le Maire et par délégation,
la Responsable de la Gestion des Instances
Catherine MAGDELAINE



Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes

Catherine MAGDELAINE Signature numérique de Catherine MAGDELAINE
Date : 2025.10.06 14:48:19 +02'00'

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date de réception en préfecture.

1092719200780-20250925-Delib2025-048-DE
Date de réception préfecture : 06/10/2025